

Certification Professionnelle

**NOTICE**  
**D'INSCRIPTION**  
**EN FORMATION**  
**Session**  
**2011-2012**

**CFAA/CFPPA du Lot**

Avenue de la Garenne – 46500 GRAMAT  
Tél. : 05.65.38.72.12. – Fax : 05.65.38.82.76.

LACAPELLE-MARIVAL – SOUILLAC – GRAMAT

[www.formation-lot.fr](http://www.formation-lot.fr)

E.P.L.E.F.P.A. FIGEAC



### **Rappel des 5 conditions d'entrée :**

- 1) avoir 18 ans
- 2) avoir obtenu un diplôme de niveau 5 (CAP, BEP) au minimum
- 3) justifier d'une expérience - professionnelle ou non - auprès des animaux
- 4) réussir le concours d'entrée
- 5) avoir un statut (financement, rémunération) le jour de l'entrée en formation.

### **Démarches pour une inscription**

#### **Session : Mai 2011 → Février 2012:**

- 1) Déposer votre fiche de candidature auprès du CFAA-CFPPA, par courrier à l'aide de notre fiche « demande d'inscription », ou depuis notre site Internet : [www.formation-lot.fr](http://www.formation-lot.fr)

Les candidatures sont enregistrées du 1<sup>er</sup> Octobre 2009 au 30 Septembre 2010.

- 2) 1<sup>ère</sup> étape du Concours d'entrée : L'épreuve écrite

A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2010, tous les candidats recevront un dossier d'inscription pour le concours d'entrée organisé à GRAMAT.

Les candidats auront jusqu'au 31 Octobre 2010 pour renvoyer leur dossier d'inscription au concours.

Chaque candidat inscrit au concours recevra une convocation pour se présenter à l'épreuve écrite du concours d'entrée en formation. Ce concours se déroulera à GRAMAT, début Décembre 2010.

Le CFAA-CFPPA du Lot transmettra les résultats par courrier à tous les participants, à partir de mi Décembre 2010. Les candidats admis recevront également une convocation pour l'étape qui suit : l'entretien de motivation.

- 3) 2<sup>ème</sup> étape du Concours d'entrée : L'entretien de motivation

Les candidats admis à l'épreuve écrite participeront à une ultime épreuve de sélection, un entretien individuel de motivation. Cet entretien aura lieu à Gramat, devant un jury de formateurs et de professionnels début janvier 2011.

La réponse définitive de l'établissement sera envoyée par courrier au plus tard fin Février 2011.

## **Le statut des stagiaires en formation Soigneur Animateur d'Etablissements Zoologiques :**

Pour pouvoir suivre la formation, en plus des 4 premières conditions citées en page 2, les candidats doivent avoir un des statuts suivants :

### **- Salarié en Contrat de Professionnalisation**

Le stagiaire signe un contrat de professionnalisation avec un parc Zoologique. Il s'agit d'un contrat de travail. Le financement des frais de formation est alors pris en charge par l'employeur. Le stagiaire perçoit un salaire versé par l'employeur pendant sa formation.

### **- Stagiaire bénéficiant d'un congé individuel de formation**

Le congé individuel de formation (CIF) est le droit pour un salarié de suivre une formation de son choix. Pour en bénéficier, le salarié doit remplir certaines conditions et présenter sa demande à l'employeur, selon une procédure déterminée. Le salarié peut bénéficier, également sous certaines conditions, d'une prise en charge de sa rémunération et des frais liés au congé.

### **- Stagiaire de la formation professionnelle financé par sa région de résidence dans le cadre d'une convention.**

Le stagiaire doit faire une demande de prise en charge des frais de formation auprès de sa région. Il effectue cette demande avec son conseiller ANPE ou Mission Locale. Chaque région peut définir ses conditions de prise en charge. Si la demande est acceptée, le stagiaire pourra, également bénéficier d'une rémunération pendant sa formation, sous réserve d'un accord de l'ANPE ou de la Région (CNASEA).



### **ATTENTION :**

**Les délais de constitution des dossiers peuvent être longs. Dans la mesure du possible, déposez votre demande de prise en charge le plus tôt possible, même si vous n'avez pas encore la réponse définitive d'admission de l'établissement.**

**L'obtention d'un de ces statuts est nécessaire pour entrer en formation. Un stagiaire ayant réussi les épreuves de sélection ne pourra entrer en formation sans avoir un statut. Si le candidat n'a pas fourni de justificatif de prise en charge au plus tard la veille de la rentrée, son admission en formation sera annulée.**

**Pour Mettre toutes les chances de votre côté,  
le CFAA-CFPPA vous propose un :**

# Accompagnement à Distance pour la préparation du concours d'entrée

2 FORMATIONS VIA INTERNET

## Préparation au Concours d'entrée Soigneur Animateur d'Etablissements Zoologiques

Pour approfondir et vérifier vos  
connaissances

Formation Ouverte à Distance

3 modules de formation :

- Anglais
- Communication/Expression
- Biologie

Accessible à tous les candidats à la  
formation.

Inscription à tout moment de l'année sur  
simple demande

Préparation au concours + participation  
au concours = 250 €

[www.prepa-saez.com](http://www.prepa-saez.com)

## Formation Découverte des Métiers Animaliers

Pour justifier d'une expérience auprès  
des animaux ou pour vous perfectionner

Formation Ouverte à Distance

3 modules de formation théorique :

- Techniques Professionnelles
- Biologie Animale
- Option Animaux sauvages

1 module de formation pratique :

- Manipulation (1 semaine de  
regroupement à GRAMAT)

Inscription à tout moment de l'année sur  
simple demande

4 Modules de formation = 600 €

[www.animaux-cfppa.com](http://www.animaux-cfppa.com)

Pour participer à cette (ces) formation(s), demandez les modalités d'inscription :

- par courrier au CFAA- CFPPA du Lot - Avenue de la Garenne - 46500 GRAMAT
- sur le site : [www.formation-lot.fr](http://www.formation-lot.fr)